



**LIMITES**

- limite communale
- - - - - limite de zone ou de secteur
- \*\*\*\*\* front urbain à traiter

**PROTECTIONS**

- + casaire, monument à protéger (art. L.151-19)
- [Pattern] espaces touristiques classés (art. L.113-1 et L.113-2)
- [Pattern] plantations à mouvoir ou à réaliser (art. L.151-19)
- [Pattern] éléments de paysage à conserver (art. L.151-23)

**EMPLACEMENTS RESERVES**

- [Pattern] nombre de rez-de-chaussée à respecter
- [Pattern] site des emplacements réservés

Dans toutes les zones, les sites de zone ou de secteur s'ajoutent aux sites particuliers. Ceux-ci sont toujours, le cas échéant, en surimpression par rapport aux limites de zone ou de secteur.

**LISTE DES EMBLEMES RESERVES**

N° de l'opération	Désignation des opérations	Localisation
1	Lotissement entre la rue du Capitaine le Forestier et la rue de Gaudemont	Commune

voir plan de zonage 1/2000